

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 11 mars 2026**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMERS Alain, SIVIC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme, DEBAILLEUL Delphine, VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1002 Devis taille, tonte, et débroussaillages par prestataires externes

**Considérant** l'augmentation des espaces verts à entretenir dans la commune et la volonté du Conseil d'améliorer l'état d'entretien des espaces communaux, Monsieur Le Maire fait part aux Conseillers que des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises qui sont venues prendre en compte et apprécier les travaux à chiffrer.

**Considérant** les 2 propositions :

- Devis APEI ESAT Le Castel N° DE26010024 du 28/01/2026 d'un montant de 25.245,60 € TTC (21.038,00 HT) annuel, comprenant la taille et la tonte pour Mairie et Lotissement Le Clos, Rue de Gandren, Rue Principale, Rue de Sierck ;
- Devis LEDOUX PAYSAGE N° 2026/13 du 27/02/2026
  - d'un montant de 14.580,00 € TTC (12.150,00 € HT) annuel pour 6 passages par an, comprenant la tonte, débroussaillage, soufflage Rue Principale, Rue de Gandren, Lotissement Le Clos, avec taille des arbustes une fois par an ;
  - d'un montant de 1.620,00 € TTC (1.350,00 € HT) annuel pour 1 passage taille des arbres et arbustes à Beyren et Gandren ;

**Considérant** que les devis sont pour une année, que la Mairie pourra annuler ou modifier les prestations au terme d'une année à date de signature du devis ;

Le Conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité des présents,

- **décide** de retenir le devis LEDOUX PAYSAGE ;
- **donne** pouvoir à M. le Maire de signer le devis ;
- le montant de la prestation sera prévu au budget primitif 2026, au poste comptable 61521.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 27 mars 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 27 mars 2026  
Le Maire,

